

## Annexe 4-A : Droits de scolarité et frais pour les étudiantes et les étudiants internationaux réglementés

ANNEXE 4-A : DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX <sup>1</sup>												
	Activités pédagogiques de 1 <sup>er</sup> cycle dans les secteurs médical, paramédical, arts, sciences pures et appliquées	Autres activités pédagogiques de 1 <sup>er</sup> cycle et activités de 2 <sup>e</sup> cycle à l'exception de celles des diplômes d'études supérieures de 2 <sup>e</sup> cycle en médecine	Diplômes d'études supérieures spécialisées de 2 <sup>e</sup> cycle en médecine	Activités pédagogiques de 3 <sup>e</sup> cycle	Inscription en rédaction (temps complet)	Inscription en rédaction (temps partiel)	Inscription en évaluation	Inscription en correction-évaluation	Stage coopératif	Auditrice ou auditeur	Inscription aux fins de maintien du statut d'étudiante régulière ou d'étudiant régulier	Stagiaire postdoctoral
Droits de scolarité	734,56 \$ /crédit	657,60 \$ /crédit	34 195,20 \$ /année	590,28 \$ /crédit						657,60 \$ ou 713,17 \$/crédit		
Services à la vie étudiante	7,52 \$ /crédit	7,52 \$ /crédit	391,04 \$ /année	7,52 \$ /crédit	34,98 \$ /trimestre			34,98 \$ /trimestre	34,98 \$ /trimestre	7,52 \$ /crédit	7,52 \$ /crédit	67,68 \$/trimestre (7,52 \$/semaine)
Service du sport et de l'activité physique	3,94 \$ /crédit	3,94 \$ /crédit	204,88 \$ /année	3,94 \$ /crédit						3,94 \$ /crédit	3,94 \$ /crédit	35,46 \$/trimestre (3,94 \$/semaine)
Droits d'auteur	0,92 \$ /crédit	0,92 \$ /crédit	47,84 \$ /année	0,92 \$ /crédit						0,92 \$ /crédit		8,28 \$/trimestre (0,92 \$/semaine)
Frais d'inscription	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /année	38,85 \$ /trimestre	621,71 \$ /trimestre	459,80 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre	621,71 \$ /trimestre	407,99 \$ /stage	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre
Transport en commun <sup>2</sup>	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	107,44 \$ <sup>2</sup> /année	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre		36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre		36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre
Autres frais	au maximum 25,90 \$ /crédit	au maximum 25,90 \$ /crédit		au maximum 25,90 \$ /crédit						au maximum 25,90 \$ /crédit		
Frais de services administratifs	3,97 \$ /crédit	3,97 \$ /crédit	206,44 \$ /année	3,97 \$ /crédit						3,97 \$ /crédit	3,97 \$ /crédit	35,73 \$/trimestre (3,97 \$/semaine)

1. Les étudiants internationaux inscrits dans un programme de maîtrise de recherche, dans un programme de 3<sup>e</sup> cycle OU les étudiants bénéficiant d'une exemption du forfaitaire international sont assujettis aux droits de scolarité et frais pour étudiantes et étudiants internationaux réglementés. Le comité de direction de l'Université, à la demande de la doyenne ou du doyen de la faculté concernée, peut décider d'exempter du paiement des frais donnant accès aux Services à la vie étudiante et des frais relatifs au Service du sport et de l'activité physique et décider de l'application d'autres frais pour des activités pédagogiques entraînant des dépenses particulières ou pour d'autres cas particuliers.
2. Pour le trimestre d'hiver 2024, ces frais sont indexés au taux de la Société de transport de Sherbrooke (STS) et s'élèvent à 36,21 \$ / trimestre.

**NOTE : Tous les frais sont sujets à changement sans préavis. Données de facturation applicables au trimestre d'hiver 2024 (mises à jour en décembre 2023).**

## Annexe 4-B : Droits de scolarité et frais pour les étudiantes et étudiants internationaux dérèglementés

ANNEXE 4-B : DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DÉRÈGLEMENTÉS <sup>1</sup>												
	Programmes en régime régulier en sciences humaines et sociales de 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> cycles	Programmes en régime coopératif en sciences humaines et sociales de 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> cycles	Programmes en régime régulier en informatique, médecine, sciences pures, gestion, génie et droit de 1 <sup>er</sup> cycle	Programmes en régime coopératif en informatique, médecine, sciences pures, gestion, génie et droit de 1 <sup>er</sup> cycle	Programmes en régime régulier en 'informatique, médecine, sciences pures, gestion, génie et droit de 2 <sup>e</sup> cycle	Programmes en régime coopératif en informatique, médecine, sciences pures, gestion, génie et droit de 2 <sup>e</sup> cycle	Diplômes d'études supérieures spécialisées de 2 <sup>e</sup> cycle en médecine	Inscription en rédaction (temps complet)	Inscription en rédaction (temps partiel)	Inscription en évaluation	Inscription en correction-évaluation	Stage coopératif
Droits de scolarité	658 \$ /crédit	720 \$ /crédit	900 \$ /crédit	961 \$ /crédit	803 \$ /crédit	866 \$ /crédit	41 756 \$ /année					
Services à la vie étudiante	7,52 \$ /crédit	7,52 \$ /crédit	7,52 \$ /crédit	7,52 \$ /crédit	7,52 \$ /crédit	7,52 \$ /crédit	391,04 \$ /année	34,92 \$ /trimestre			34,92 \$ /trimestre	34,92 \$ /trimestre
Abonnement au Service du sport et de l'activité physique	3,94 \$ /crédit	3,94 \$ /crédit	3,94 \$ /crédit	3,94 \$ /crédit	3,94 \$ /crédit	3,94 \$ /crédit	204,88 \$ /année					
Droits d'auteur	0,92 \$ /crédit	0,92 \$ /crédit	0,92 \$ /crédit	0,92 \$ /crédit	0,92 \$ /crédit	0,92 \$ /crédit	47,84 \$ /année					
Frais d'inscription	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre	38,55 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre	38,85 \$ /année	621,71 \$ /trimestre	459,80 \$ /trimestre	38,85 \$ /trimestre	621,71 \$ /trimestre	407,99 \$ /stage
Transport en commun <sup>2</sup>	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	107,44 \$ <sup>2</sup> /année	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre		36,21 \$ <sup>2</sup> /trimestre	
Autres frais	au maximum 25,90 \$ /crédit	au maximum 25,90 \$ /crédit	au maximum 25,90 \$ /crédit	au maximum 25,90 \$ /crédit	au maximum 25,90 \$ /crédit	au maximum 25,90 \$ /crédit						
Frais de services administratifs	3,97 \$ /crédit	3,97 \$ /crédit	3,97 \$ /crédit	3,97 \$ /crédit	3,97 \$ /crédit	3,97 \$ /crédit	206,44 \$ /année					

1. Les étudiants internationaux de premier cycle et de deuxième cycle, excluant ceux inscrits dans des maîtrises de recherche OU qui n'ont pas une exemption du forfaitaire international sont assujettis aux droits de scolarité et frais pour étudiantes et étudiants internationaux dérèglementés. Le comité de direction de l'Université, à la demande de la doyenne ou du doyen de la faculté concernée, peut décider d'exempter du paiement des frais donnant accès aux Services à la vie étudiante et des frais d'abonnement au Service du sport et de l'activité physique et décider de l'application d'autres frais pour des activités pédagogiques entraînant des dépenses particulières ou pour d'autres cas particuliers.
2. Pour le trimestre d'hiver 2024 ces frais sont indexés au taux de la Société de transport de Sherbrooke (STS) et s'élèvent à 36,21 \$ / trimestre.

**Note : Tous les frais sont sujets à changement sans préavis. Données de facturation applicables au trimestre d'hiver 2024 (mises à jour en décembre 2023).**